P.V. n° 28 par consultation électronique

Président : M. GUIGNARD.
Présents : MM. BOESSO – BOUDET - CHARBONNIER – AUBLANC – REPENTIN – SISSAOUI - GAUTIER
Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

Situation des rencontres reportées REGIONAL 3 – Poule L

La Commission,

- Considérant le délai de recours auprès de la CR APPEL d'un club de la poule L de Régional 3, concerné par un retrait de point.
- Considérant ainsi que la dernière journée prévue ce dimanche 28 Janvier ne pourra avoir un classement définitif.
- Considérant aussi que le club usant de son droit de recours joue son maintien dans cette compétition, tout comme son adversaire qui lui joue l'accession au niveau supérieur.
- Considérant qu'il est paru opportun pour le Pôle COMPETITIONS de reporter les rencontres à enjeux de cette poule L, dès l'information reçue mercredi 24 Mai du droit d'appel usé par le club concerné.
- Considérant aussi les contestations des clubs de la poule L mais aussi de certains autres clubs des poules R3 concernés par une place de meilleur 9ème sur les 12 poules de R3.
- Considérant qu'il est important d'écouter leurs argumentations légitimes et que ce report initial entraîne des doutes sur les effectifs pour la suite du championnat, si les rencontres étaient fixées au mois de Juin.
- Considérant après réflexion et avis unanimes des membres de la C.R. des COMPETITIONS SENIOR, consultés ce jour par voie électronique, qu'il est important de conserver une certaine équité sur les dates initiales, arguant qu'il est préférable de conserver la date initiale permettant à tous les clubs (les autres poules étant concernées) de jouer leurs dernières rencontres.
- Considérant que le recours ne doit pas remettre en cause les autres rencontres programmées, allant dans le sens de réelles difficultés pour mobiliser des joueurs durant le mois de Juin, après une longue saison sportive.

Par ces motifs, décide d'annuler les reports initiaux notifiés le jeudi 25 Mai, et replacer toutes les rencontres de la poule L de Régional 3 à la date du dimanche 28 mai à 15h00.

La Commission présente ses excuses sur la temporalité des décisions.

P.V. validé le 26 Mai 2023 par Mme AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, Secrétaire Générale de la LFNA

Le Président,
Daniel GUIGNARD

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET